
Renvoi au comité d'agriculture de la pétition du citoyen Robert, invalide, qui demande à cultiver les vignes de ses enfants requis aux armées, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture de la pétition du citoyen Robert, invalide, qui demande à cultiver les vignes de ses enfants requis aux armées, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 646;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31445_t1_0646_0000_13

Fichier pdf généré le 23/01/2023

91

[Le distr. de Villefranche-sur-Saône, au présid. de la Conv., 24 vent. II] (1).

« Jaloux d'être compté dans le nombre des administrateurs qui poursuivent avec activité les ventes des biens des émigrés, nous t'adres-

[Résultats des ventes de biens d'émigrés, du 6 niv. au 9 vent. II].

Nb. d'acquéreurs ou de ventes	Noms des émigrés	Estimations	Adjudications	Différence avec adjudications
32	Les frères Dusauzey, les fils Vichy	175.208 liv.	430.865 l.	255.657 liv.

Nota. Il y a des ventes indiquées pour les 25, 26, 27 et 28 ventôse présent mois, le 5, 12 15 et 16 germinal prochain.

92

[Le cⁿ Cl. Robert, à la Conv., Paris, 26 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Plein de confiance en votre bonté et justice, le citoyen Claude Robert, soldat invalide âgé de 64 ans, à l'honneur de vous représenter qu'étant veuf depuis 13 mois et père de famille de trois enfants, tous trois au service de la République dont deux dans le bataillon du district de Bourbonne-les-Bains, Armée de la Moselle, et le troisième dans la gendarmerie, Armée du Nord, et qui est dans les hôpitaux avec un bras coupé; le dit Claude Robert ayant abandonné à ses trois enfants le peu de bien qui leur revenoit du côté de leur mère, consistant en vigne et maison; et comme ils sont absents du lieu étant aux armées, les vignes risquent de rester incultes, que l'on ne trouve personne à quelque prix que ce soit. En conséquence le citoyen Claude Robert n'étant que provisoirement à la maison nationale des Invalides quoique ancien par ordre du département, il a fait toute les démarches possible pour pouvoir obtenir une subsistance quelconque qui le mette à même d'avoir du pain en faisant valoir le peu de bien de ses enfants en attendant que son brevet de pension lui sera parvenu, mais comme il ne lui a pas été possible d'obtenir aucune chose dans aucun endroit où il s'est présenté, et que l'on remet de jour en jour, et surtout qu'il voit que le temps presse pour commencer un ouvrage qui devrait déjà estre fait, il sollicite de la bonté et de la bienfaisance de la Convention nationale un ordre tel qu'elle le jugera convenable, soit pour le ministre de l'Intérieur ou pour le département de Paris, pour qu'il retourne le plus promptement possible dans son pays pour travailler tout de suite à la culture des dites vignes; alors, Cito-

(1) C 294, pl. 982, p. 27. B^{tn}, 28 vent. Ann. patr., p. 1973.

(2) F10 331.

sons un tableau des ventes qui se sont faites en ce district depuis trois mois que nous avons été appelés dans cette administration.

Ces ventes sont réglées à présent de manière à ce qu'il y en aura tous les jours. Nos administrés n'ont pas peur des revenants, ils achètent avec empressement; ça va et ça ira. Vive la Montagne, Vive la République. S. et F. »

BOULOT, LÉZAUD, BAIVOLET (présid.), MARDUEL.

[Arrêté le 21 vent. II. Mêmes signatures]

yens législateurs, vous aurez encore une fois rendu un grand service à l'humanité. »

Claude ROBERT (soldat invalide à la Maison nationale).

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (1).

93

COUTHON (2) annonce que les preuves de la conspiration arrivent de toutes parts; cette trame infernale, dit-il avoit des branches infinies dans les départements, aux armées, dans les sociétés populaires, et jusques dans les comités de surveillance; mais on tient tous les fils. (*La salle retentit d'applaudissements*). Que tous ces êtres immondes, couverts d'opprobre, d'immoralité et de crimes, ajoute COUTHON, cessent de concevoir des espérances coupables. La Convention n'a point prononcé un vaint mot, lorsqu'elle a dit que la vertu et la probité alloient être à l'ordre du jour. Les comités de salut public et de sûreté générale ont pris des résolutions vigoureuses, et ils espèrent qu'avec la puissance de la Convention et l'aide du peuple, ces résolutions seront exécutées. (*Vifs applaudissements*). COUTHON termine en annonçant que demain les comités réunis présenteront le décret et l'acte d'accusation contre Hérault et Simond (3).

94

Le liquidateur général envoie l'état des dons fait à la République dans les objets fournis à liquidation, et dont les titres ont été produits. Ces états offrent 37 maîtrises, 6 offices, 15 dé-

(1) Mention marginale, datée du 28 vent. et signée Ch. Cochon.

(2) Couthon serait intervenu à la fin de la séance. Voir aussi séance du 27 vent., n° 64.

(3) C. univ., 29 vent.; Mess. soir, n° 578; Rép., n° 89; C. Eg., n° 578; Mon., XIX, 730; Ann. patr., p. 1964; J. Sablier, n° 1206; J. Mont., p. 1030; Rép., n° 89; Débats, n° 545, p. 364.